

AFFILIATIONS DOSSIER DE RENTRÉE



INSCRIPTION ET AFFILIATION

Toute personne qui participe régulièrement aux activités des Scouts et Guides Pluralistes, au sein d'une Section, d'une Unité est tenue d'être valablement inscrite et affiliée.

Outre le fait d'être couvert en cas d'accident, il s'agit également d'être reconnu en tant que membre à part entière du Mouvement et de partager, avec une vaste communauté scout et guide, les valeurs du scoutisme et du guidisme pluraliste.

En payant leur cotisation annuelle, les membres contribuent tous ensemble à développer une partie des moyens pour soutenir le Scoutisme et le Guidisme pluraliste et à assurer le bon fonctionnement du Mouvement pour les membres et les Unités.

Les cotisations du Mouvement sont une ressource importante pour couvrir le financement annuel de toute une série d'actions essentielles. Il est important que tous en prennent conscience et comprennent l'enjeu de leur participation.

À quoi sert le montant de la cotisation annuelle ?

■ Les finances du Mouvement proviennent principalement de 6 sources :

1. les subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles octroyés aux Mouvements de Jeunesse ;
 2. la cotisation annuelle des membres ;
 3. le produit des ventes du Magascout ;
 4. les bénéfices d'actions menées par les Unités au profit du Fonds de Solidarité du Mouvement ;
 5. des financements spécifiques liés à des actions particulières ;
 6. les locations immobilières (Heure & Porte de Hal).
- **L'ensemble de ces financements (dont le montant des cotisations) servent à financer :**
- l'assurance accident et responsabilité civile des membres ;
 - la formation des animateur·rices, des Staffs d'Unité et des cadres ;
 - le support quotidien et le développement des Unités, l'accompagnement des animateur·rices ;
 - le soutien aux projets des groupes locaux (intégration, développement, aide aux démunis, ...) ;
 - le fonctionnement de l'Association (salarié·es, bâtiments, matériel, frais de gestion, ...) ;
 - les publications, les outils d'animation et les moyens de communication ;
 - l'adhésion aux Mouvements mondiaux scout (O.M.M.S.) et guide (A.M.G.E.) et le développement de projets scouts et guides internationaux ;
 - les activités et projets organisés pour l'ensemble des membres et des Unités des Scouts et Guides Pluralistes.

COMMENT ACCUEILLIR UN NOUVEAU MEMBRE ?

L'accueil d'un nouveau membre dans une Section doit être simple et sympa, il ne s'agit pas de donner l'image d'une grosse machine administrative. Cependant, dès l'arrivée d'un jeune, il y a lieu de remplir les informations d'identité de la « Fiche d'inscription » (nom, prénom, adresse, personne à prévenir en cas d'accident, etc).

Dès cet instant, le nouveau membre est valablement couvert et bénéficie comme tous les autres membres des mêmes services du Mouvement.

Attention

**Les deux mois gratuits
ne sont pas
valables pour la
période juillet-août.**

PRÉSENTATION DU MOUVEMENT

La fin de la première journée ou lors du deuxième rendez-vous est le moment idéal pour attirer l'attention du jeune mais surtout des parents sur le contenu de la « Plaquette-Accueil ». Elle permet de mieux faire connaître notre Mouvement aux nouveaux membres, à leurs parents, aux amis et relations du Mouvement.

INSCRIPTION D'UN NOUVEAU MEMBRE

L'inscription d'un nouveau membre octroie la possibilité de participer gratuitement aux activités de la Section durant deux mois. Cela donne l'occasion au nouveau membre de se rendre compte s'il se plaît dans le Mouvement et à ses parents de prendre connaissance de ce que sont les Scouts et Guides Pluralistes.

Durant cette période d'essai, le nouveau membre pourra participer aux réunions et week-end de l'Unité.

Au terme des deux mois, la cotisation annuelle est demandée.



COMMENT S'ORGANISER ET QUELS SONT LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES ?

LE RESPONSABLE D'UNITÉ DOIT :

- Veiller à ce que les différents intervenants puissent exécuter leurs tâches dans les délais prévus, il s'assure que l'ensemble de ces actions soient effectivement réalisées dans l'Unité.

L'ANIMATEUR RESPONSABLE DE SECTION DOIT :

- Compléter dès l'accueil, avec les nouveaux membres ou leurs représentants légaux, le document « Inscription d'un nouveau membre » ;
- Transmettre ce document dans la semaine à l'Équipier affiliations de l'Unité ou à défaut au Responsable d'Unité ;
- Transmettre la liste actualisée des membres de sa Section à l'Équipier affiliations.

L'ÉQUIPIER AFFILIATIONS DOIT :

- Encoder les nouveaux membres dans Sés@me (cf. mode d'emploi) ;
- Mettre à jour les données existantes ;
- Effectuer :
 - les passages d'une Section à l'autre ;
 - les changements de fonction.

LE TRÉSORIER D'UNITÉ DOIT :

- Payer dans les délais les factures qui sont envoyées au Responsable d'Unité.

FACTURATION

2 échéances importantes dans l'année :

- **30 novembre** : Établissement de la facture d'acompte en fonction des membres actifs de l'Unité, dans Sés@me.
- **31 août** : Établissement de la facture de clôture en fonction des membres actifs de l'Unité, dans Sés@me (la facture d'acompte est déduite).

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE COTISATIONS?

NOUVEAUX MEMBRES

Celui ou celle qui n'a jamais été affilié·e chez les Scouts et Guides Pluralistes ou un·e ancien·ne membre qui se réaffilie après plus d'**un an** d'interruption.

PROVISOIRE

- L'inscription d'un nouveau membre offre la possibilité de participer **gratuitement** aux activités de la Section durant deux mois :

(Hors période juillet - août)

- Validité : **2 mois**
- Tarif : **Gratuit**

Attention : après les deux mois de gratuité, si le nouveau membre continue de participer aux activités, il sera considéré comme membre définitif.

NORMALE

- Pour une affiliation entre septembre et février :
- Tarif : **40 euros**

PRINTANIÈRE

- Pour un nouveau membre qui s'affilie entre mars et août :
- Tarif : **25 euros**

ANCIENS MEMBRES

Celui ou celle qui était déjà affilié·e chez les Scouts et Guides Pluralistes l'année précédente.

NORMALE

- Pour un renouvellement de l'affiliation :
- Tarif : **40 euros**

AUTRES TYPES DE COTISATIONS

INTENDANT·ES

- Pour une personne qui intervient ponctuellement pendant l'année ou lors des camps :
- Tarif : **6 euros**

Cette cotisation couvre l'assurance corporelle et responsabilité civile.

AMI·ES

- Pour une personne qui veut marquer son intérêt et son soutien au Mouvement, mais qui ne prend pas part aux activités :
- Validité : jusqu'au **31 août**
- Tarif : **13 euros**

Cette cotisation donne droit aux publications des Scouts et Guides Pluralistes.

Toutes les cotisations sont **nomatives** et valables du **1^{er} septembre au 31 août**, à l'exception de l'affiliation provisoire valable deux mois, hors période juillet-août.

BON À SAVOIR

Il faut veiller à la mise à jour des données dans Sés@me **pour le 30 novembre au plus tard** pour éviter de payer pour des membres qui ne participent plus aux activités.

- Une affiliation facturée ne peut être annulée, ni échangée pour un autre membre.
- Pour accepter un membre dans une Section, il doit avoir l'âge minimum requis.

CASTOR (5 À 8 ANS)

Ne jamais accepter un enfant qui n'a pas 5 ans accompli.

Il ne sera pas couvert par notre assurance.

LOUVETEAU/LOUVETTE (8 À 12 ANS)

Doit avoir 8 ans au grand camp d'été.

SCOUT/GUIDE (12 À 15 ANS)

Doit avoir 12 ans au grand camp d'été.

PIONNIER·ÈRE (15 À 18 ANS)

Doit avoir au minimum 15 ans.

ANIMATEUR·RICE

Doit avoir au minimum 17 ans.

Au terme de la période d'essai (2 mois offerts) :

- Si le membre continue de participer aux activités, sa cotisation devient automatiquement une cotisation normale ;
- Si le membre ne continue pas, l'Unité doit le désaffilier dans Sés@me.

QUEL EST LE RÔLE DU SERVICE AFFILIATIONS ?

Le Service affiliations répondra à toute question portant sur les affiliations.

Il proposera également des solutions aux éventuels problèmes rencontrés dans Sés@me.



SÉS@ME C'EST QUOI ?

Sés@me est le système en ligne de la gestion administrative des membres des Unités des Scouts et Guides Pluralistes ASBL.

Ce système a pour but de faciliter la gestion administrative des Unités et du Mouvement. Il permet de réduire la quantité de documents administratifs, les échanges entre les Unités et le Siège et d'offrir aux Responsables d'Unité un outil sûr et accessible à tout moment.

DÉFINITIONS

Inscription

consiste à remplir les documents administratifs

+ Cotisation

consiste à payer le montant de l'affiliation

= Affiliation :

le résultat de l'inscription et de la cotisation.

COORDONNÉES UTILES

Les Scouts et Guides Pluralistes

Service affiliations
Avenue Charles Michiels, 154
1160 Auderghem

Tel : 02/539 23 19

E-mail : affiliations@sgp.be
ou sesame@sgp.be

www.scoutspluralistes.be

N° compte affiliation :
BE80 8792 9620 0177

Pour être correctement affilié·e, il faut être en ordre d'inscription et de cotisation.